Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702038-20260717-AG2026-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/07/2026
Publication : 20/07/2026

Rochecorbon

ARRETE N°AG-2026- 21
Carré A emplacement n° 14/43
Délivrée le 28 octobre 2021 pour une durée de 30 ans
A Madame DIGUET née TOURNOIS Valérie
Dans le cimetière communal

PORTANT AUTORISATION DE SUPERPOSITION DE CORPS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DE ROCHECORBON

Je soussigné, Emmanuel DUMÉNIL, Maire de la commune de ROCHECORBON (Indre-et-Loire),

Vu la requête présentée par Madame DIGUET née TOURNOIS Valérie, fille du défunt, domiciliée à ROCHECORBON (Indre-et-Loire) 4 Chemin de la Levrière,

Vu le mandat donné aux Pompes Funèbres Legrand Val de Loire, situées 222 boulevard Charles de Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) pour pourvoir à l'inhumation de Monsieur TOURNOIS Jean, décédé le 29 juin 2026 à Rochecorbon (Indre-et-Loire),

Vu la délibération N°2024-92, fixant les tarifs applicables au 1er janvier 2025,

Considérant que la concession contient au moins un corps,

ARRÊTE :

Article 1er : Est autorisée l'inhumation exposée ci-dessus, moyennant versement fait dans la caisse du Trésor Public, du droit de superposition de corps, soit la somme de : quatre-vingt-cinq euros (85€), chèque n° 0003460 de la Banque Populaire.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliations du présent arrêté seront adressées :
- Monsieur le préfet de Tours,
- Madame DIGUET née TOURNOIS Valérie,
- Pompes Funèbres Legrand Val de Loire (SIRET n° 430 458 281 00010),
- Service archives de la Mairie,
- au Trésor Public.

Le 17 juillet 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ROCHECORBON 37210

Emmanuel DUMÉNIL